Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260617-36DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.06.12 - 06
Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE DEPARTEMENTAL (PST) POUR LES TRAVAUX DU PROGRAMME DE VOIRIE 2024-2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 juin à 19 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 8 juin 2026 qui leur a été adressée le 8 juin 2026 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 8 juin 2026.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLÉRO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie, Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony, Mr BIGORGNE Cédric.

Était absent donnant pouvoir :

Étaient absents : Mme MOCHEL Josiane, Mme QUESTROY Nathalie et Mr HOUEIX Ludovic.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	0	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Madame CLÉRO Anne-Marie.

****

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260617-36DEL2026-DE

DELIBERATION DCM2026.06.12- 06 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE DEPARTEMENTAL (PST) POUR LES TRAVAUX DU PROGRAMME DE VOIRIE 2024-2026

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane, Maire

****

Madame le Maire signale qu'un diagnostic et un inventaire de l'état de la voirie communale ont été établis par les services techniques et les élus dans la précédente mandature (délibération DCM2024.04.12). De la liste communiquée, il a été priorisé certains sites nécessitant des travaux qui ont finalement débuté avec du retard en 2025.

Il est signalé que ces travaux de réfection de la voirie peuvent bénéficier de l'aide du Département dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale Départemental (PST) au titre des dépenses d'investissement.

Le montant des travaux s'élève, avec un aléa de 10 % à 161 183 € HT soit 177 301.30 € TTC. La participation du Département pour notre commune s'élève à 35 %.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter une aide financière au département du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale pour les travaux de voirie 2024-2026. Et pour faire cela il est nécessaire d'approuver le plan de financement suivant :

- PST 35% = 62 055.455 €
- Autofinancement = 115 245.845 €
- Total = 177 301. 30 €

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260617-36DEL2026-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	00
VOTANTS	12
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	**12**
CONTRE	00

- **SOLLICITE** une aide financière du Département au titre de la PST pour les travaux du programme de voirie 2024-2026,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 16 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Mme CLÉRO Anne-Marie

MAIRIE DE MOHON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (MORBIHAN)

Le Maire,

Mme DENIS Josiane

MAIRIE DE MOHON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (MORBIHAN)